Fonction publique/ commissaire priseur; questions!!

Par **poluxx**, le **16/03/2010** à **14:47**

Bonjour,
je suis actuellement étudiante en droit et je me pose des questions sur mon avenir. J'aimerais gérer, administrer des biens publics comme des musées, ou du patrimoine culturel, ou autre chose.. . Gérer un budget, faire des projets, participer au développement de cette structure... etc. mais je ne sais pas vraiment quel est le nom de ce métier, est ce un métier de la fonction publique térritoriale? Quel concours faut il passer? Est ce que le droit mène à ce genre de métiers?

Autre question, un de mes professeurs s'acharnent à nous expliquer que les métiers de Notaires, huissiers vont bientot disparaitre, et que le métier de commissaire priseur est presque "mort"? est ce vrai pour ce dernier? car je suis venue en droit pour devenir commissaire priseur et il est vrai que ça m'embete un peu..

Merci de vos réponses.

Par **Camille**, le **18/03/2010** à **09:05**

Bonjour,
[quote="poluxx":2chfyloq]
Autre question, un de mes professeurs s'acharnent à nous expliquer que les métiers de Notaires, huissiers vont bientot disparaitre, et que le métier de commissaire priseur est presque "mort"?[/quote:2chfyloq]
Et que dit-il de l'avenir du métier de professeur ? ymdaydream:

Par **x-ray**, le **20/03/2010** à **20:14**

Bonjour,

Ce qui ressemble le plus à ce que tu décris, c'est "attaché territorial de conservation du patrimoine", qui est en effet un concours de la fonction publique territoriale. Il y a aussi conservateur territorial du patrimoine. Pour les postes de direction des musées, mieux vaut conservateur. Mais ce n'est pas en faisant du droit que tu y parviendras (Histoire de l'art en plus). L'attaché pourra au mieux être directeur d'un petit musée ou adjoint d'un conservateur. Regarde quand même bien les programmes des concours, car c'est assez large.

Tu peux déjà regarder ça pour attaché :
http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers/con ... conditions

et pour conservateur :
http://www.fonctionpubliqueterritoriale ... xsl=statut

Au niveau de l'Etat, il y a la crème "Conservateur du patrimoine", en A+ pour directeur de musée national, après concours de l'Institut National du Patrimoine.

Une bonne synthèse de tout ça sur le site du ministère de la culture :
http://www.culture.gouv.fr/culture/info ... imoine.htm

Par **poluxx**, le **22/03/2010** à **12:44**

Merci pour la réponse. je pense depuis longtemps poursuivre mes études de droit par des études d'histoire de l'art. même si ca fait de très longues études!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés